

*Certifié conforme
à l'original
le 20/12/11*

AB TELECOM
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7.622,45 Euros
Siège social : 66 Boulevard Wilson
06600 ANTIBES

Déposé aux minutes du Greffe
du Tribunal de Commerce
d'Antibes :

21 FEV. 2011

896

R.C.S. ANTIBES B 414 489 112 (98 B 7)

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 20 DECEMBRE 2010

L'an deux mille dix
Et le vingt décembre, à 16 heures,

Les associés de la Société, Société à Responsabilité Limitée AB TELECOM au capital de 7.622,45 Euros, divisé en 500 parts sociales de 15,24 Euros chacune, dont le siège social est à ANTIBES-06600, 5 Boulevard Wilson, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANTIBES, sous le numéro B 414 489 112 (98 B 7), se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Gérard SARVARIE, et de Monsieur Claude FORESTIER cogérants de la société, lesquels, après avoir déclarés qu'ils possèdent respectivement 255 parts sociales et 245 parts sociales de la présente société,

ci..... 255 parts

ci..... 245 parts

TOTAL 500 parts

constatent que la totalité du capital étant représentée, les associés peuvent valablement délibérer.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Le Président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social
- Modification corrélative des statuts
- Fermeture d'un établissement, Ouverture de 2 établissements
- Pouvoirs à donner

Mr Gérard SARVARIE, cogérant de la société, déclare que tous les documents prescrits par la loi et les décrets ont été adressés aux associés lors de leur convocation à la présente assemblée et tenus à leur disposition au siège social, pendant le même délai.

Il constate également qu'aucune question à laquelle la gérance aurait été tenue de répondre au cours de la présente assemblée n'a été posée par écrit.

L'assemblée lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Mr Gérard SARVARIE donne ensuite lecture du rapport de la gérance et déclare la discussion ouverte ; personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix.

1^{ère} RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance décide de transférer le siège social,
de ANTIBES (06600), 5 Boulevard Wilson
à ANTIBES (06600), 66 Boulevard Wilson à compter de ce jour.

En conséquence, l'article 5 des statuts a été modifié comme suit :

« Article 5- SIEGE SOCIAL

Le siège social de la société est fixé à

**66 Boulevard Wilson
06600 ANTIBES »**

Le reste de l'article est inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} RESOLUTION

La collectivité des associés prend acte des modifications suivantes relatives aux implantations de magasins de la société :

- Fermeture de l'établissement situé à ANTIBES (06600), 5 Boulevard Wilson, au profit d'un nouvel établissement répondant aux normes de l'opérateur et situé à ANTIBES (06660), 2 Bis Rue de la République.
- Ouverture, début 2011, d'une nouvelle implantation à Grasse située à :
GRASSE (06130), 118 Route de Cannes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

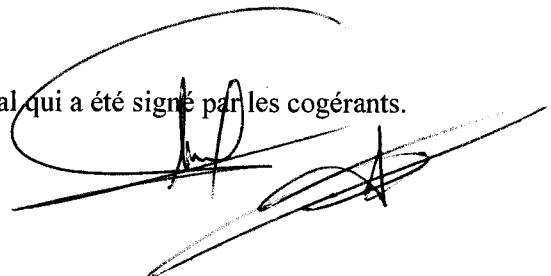
3^{ème} RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et aucune question ne restant à poser, les associés ont constaté que la présente assemblée s'est réunie et déroulée conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, puis ils ont procédé à sa clôture à 16h30.

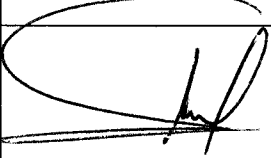
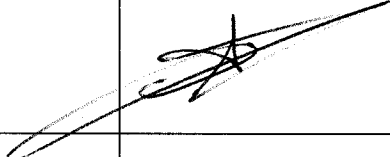
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les cogérants.

The image shows two handwritten signatures in black ink. The first signature is a large, stylized cursive mark. The second signature is a more compact, angular cursive mark. Both are written over a horizontal line.

AB TELECOM
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7.622,45 Euros
Siège social : 66 Boulevard Wilson
06600 ANTIBES

R.C.S. B ANTIBES B 414 489 112 (98 B 7)

FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 20 DECEMBRE 2010

ASSOCIES	NOMBRE DE PARTS	NOMBRE DE VOIX	MANDATAIRES (Nom, prénoms, adresse)	SIGNATURES
Gérard SARVARIE 35 Corniche Fleurie 06200 NICE	255	255		
Claude FORESTIER 70 Corniche du Filagnon 06670 COLOMARS	245	245		

Le Président de séance certifie exacte la présente feuille de présence, faisant apparaître que tous les associés sont présents, totalisant 500 parts sociales ayant droit de vote, et auxquelles sont attachées 500 voix.

Le Président de séance